**Une revue d’histoire originale : les Mémoires de la Société pour l’histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands**

Les Mémoires de la Société pour l’histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands (MSHDB) ne sont pas seulement l’une des plus anciennes revues historiques puisqu’elle est née en 1933, à l’initiative de plusieurs professeurs d’histoire du droit de l’Université de Dijon : Ernest Champeaux, Pierre Petot, François Dumont et surtout Georges Chevrier, auxquels on doit ajouter un enseignant de l’Université de Lausanne Philippe Meylan.

Elle est aussi l’une des plus originales par son champ géographique et son contenu scientifique : pour ses fondateurs, il s’agissait d’étudier le droit bourguignon, non seulement la coutume de Bourgogne et son ressort territorial mais plus largement le droit de la « grande Bourgogne, qui s’étend du val d’Aoste à Sens en englobant la Champagne au Nord, et les pays helvétiques de langue romande à la bordure Est » : ces pays conservent en effet un sentiment de cohésion et de supériorité de culture sous l’autorité des Burgondes.

Le duc de Bourgogne Philippe le Bon ordonna la rédaction officielle de la coutume en 1459 : en cas de lacune du texte, qui comportait 127 articles, c’est au droit romain qu’il convenait de demander une interprétation ou une clarification. La revue se proposait d’étudier notamment les pratiques juridiques et sociales dans une démarche qui se voulait autant ethnographique que juridique. Pour assurer la pérennité de la revue, une Société avait été fondée en 1934 affirmant ses objectifs dans l’article 1 de ses statuts : « Elle s’adresse aussi bien aux personnes qui ont le goût des études d’histoire locale qu’aux juristes soucieux de demander au passé l’explication de nos institutions. Les convier à des réunions d’études annuelles, leur faire connaître par ses Mémoires les résultats des plus récentes recherches, participer éventuellement à des publications, tels sont les buts qu’elle se propose ».

Depuis, la Société demeure fidèle à ces principes ; mais cette fidélité n’a pas empêché la revue d’intégrer des évolutions et des transformations que connaissait la science historique en France et en Europe.

**I – Le respect des principes fondateurs**

Il s’observe en premier lieu dans les « Journées d’études » organisées chaque année, permettant ainsi la rencontre, où selon la belle formule de Georges Chevrier « le Burgonde coudoie le Wisigoth qui voisine avec le Franc et le comtois affronte son riverain d’outre Saône ».

La société organise des colloques à thème selon un rythme variable. Après « La paix » en 2019 à Lausanne, le prochain aura lieu à Dijon en novembre 2025, et abordera « l’Ordre public ».

La continuité s’observe aussi dans la permanence du « territoire burgonde » qui demeure le champ géographique et scientifique de la Société : la plus grande partie des articles publiés par les Mémoires intéressent très majoritairement la Bourgogne, la Franche-Comté et la Suisse Romande : pour la période 1991-2004, un décompte rapide a fait apparaître que 40 % des articles concernent la Bourgogne, 15 % la Franche-Comté et 8 % la Suisse Romande soit au total 63 % des articles publiés. Les autres articles évoquent d’autres régions notamment la Champagne et la Lorraine ou s’intéressent à des sujets à caractère général, national et international.

Mais cette permanence n’a pas été un obstacle à des tendances nouvelles portées par le changement des hommes et les mutations de la recherche historique.

**II – Des tendances nouvelles**

Une observation attentive des auteurs révèle en premier lieu la diminution des érudits, anciens magistrats, « amateurs éclairés » de l’histoire du droit au profit presque exclusif des chercheurs universitaires. Ces jeunes chercheurs ont ainsi pu aborder de nouvelles thématiques, comme par exemple l’histoire de l’administration, les institutions municipales des Flandres ou de la Provence. La revue s’ouvre de plus en plus à l’histoire économique et à l’histoire sociale.

Si l’on excepte les périodes de guerre, les Mémoires n’ont jamais cessé de paraître avec régularité depuis le premier volume daté de 1932. Sa pérennité montre qu’il y a encore une place dans le paysage de la recherche pour des revues d’histoire spécialisées, pour peu que s’expriment, pour les faire vivre, une forte identité et une volonté partagée. Lors des « Journées d’études » annuelles qui se déroulent en règle générale à Dijon des chercheurs en sciences sociales, notamment histoire du droit, histoire, droit privé et public de différentes régions de France, mais également de l’étranger, présentent des communications en lien avec leurs recherches récentes et l’actualité scientifique. Depuis l’installation d’un comité de lecture en 2010 ces communications sont soumises à une expertise avant publication dans les Mémoires, dont les numéros entre 1932 et 2003 ont été numérisés et sont consultables sur

le site de Pandor, via le lien ci-dessous :

 <https://pandor.u-bourgogne.fr/fr/archives-en-ligne/ead.html?id=FRMSH021_00043&c=FRMSH021_00043_e0000040&qid=>